



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 67894

Texte de la question

M. Jean Besson appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le travail et les charges supplémentaires que vont devoir supporter les commerçants et artisans au 1er janvier 2002, lors du passage à l'euro. En effet, durant la période du passage à l'euro, ces professionnels feront, en plus de leur travail habituel, office de « bureau de change ». Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures fiscales particulières en faveur des commerçants et artisans, mesures qui tiendraient compte de leur bonne volonté et leur contribution à l'introduction de l'euro dans notre économie.

Données clés

Auteur : [M. Jean Besson](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67894

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6010